

RAPPORT D'ANALYSE

Mairie de SAINT JEAN DE MAURIENNE
ASSAINISSEMENT

2 Place de l'Hôtel de Ville
73300 ST JEAN DE MAURIENNE

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 3 pages.

Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European Cooperation for Accreditation), ILAC (International Laboratory Accreditation Forum) et de la reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : SLA23-4808
 Identification échantillon : **SLA2303-2584-1**
 Doc Adm Client : ARS73
 UGE : 0124 - SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Nom de l'exploitant : MAIRIE DE SAINT JEAN DE MAURIENNE
 Nom de l'installation : ST JEAN DE MAURIENNE CHEF-LIEU Type : UDI Code : 000658
 PSV : 0000007618
 Point de surveillance : Foyer des Jeunes Travailleurs (BONRIEU)
 Localisation exacte : Evier toilettes rdc
 Département/Commune : 73 / SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
 Nature : Eau de distribution
 Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
 Motif du prélèvement : CS Type Analyse : D103
 Prélèvement : Réceptionné le 20/03/2023 à 16h31
 Prélèvement et mesuré sur le terrain par / Savoie labo - B.Luquet
 Prélèvement accrédité Cofrac selon FDT 90-520
 Flaconnage SAVOIE LABO

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. Pour déclarer, au non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. (Incertitudes évaluées par le laboratoire et communiquées sur demande).
 Ce rapport est établi uniquement pour répondre à la demande de l'exploitant. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.
 Les informations fournies par le client sont de sa seule responsabilité. Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises.

Date de début d'analyse le 20/03/2023 à 17h20

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	COFRAC
Observations sur le terrain	Oui Flamme Non Mitigeur		Observation Observation Observation Observation			
Démontage du brise-jet			Observation			
Désinfection du pont de prélèvement			Observation			
Prélèvement sur le jet			Observation			
Type de robinet						

Doc Adm Client : ARS73

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain	Acceptable		Observation			
Aspect (in situ)	<0.05	mg/l O2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore libre (in situ)	<0.05	mg/l O2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total (in situ)	Acceptable		Analyse qualitative	NF EN ISO 7887 Nieth. A		
Couleur (appareils) (in situ)	Acceptable		Analyse organoleptique quantitative	NF EN 1822 annexe C		
Odeur de l'eau (in situ)			Méthode à la sonde	Méth. interne PYY-MO-009		25#
Température de l'eau ou de mesure (in situ)	10.5	°C				
Analyses microbiologiques						
Coliformes	<1	UFCh/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)		0#
Entérocoques	<1	UFCh/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#
Escherichia coli	<1	UFCh/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1 (2000)	0	#
Microorganismes aérobies à 22°C	2	UFCh/ml	Incorporation	NF EN ISO 8222		#
Microorganismes aérobies à 38°C	2	UFCh/ml	Incorporation	NF EN ISO 8222		#
Spores d'actinobactéries Sulfite-Réducteurs	<1	UFCh/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0#
Caractéristiques organoleptiques						
Coloration	<5	mg/l Pt	Spectrométrie	NF EN ISO 7887 méth. C		15
Saveur	Acceptable		Analyse organoleptique	NF EN 1822 annexe C		1
Analyses physicochimiques						
Analyses physicochimiques de base						
Conductivité électrique (corrigée à 25°C par compensation)	216	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100#
pH	8.18	Unité pH	Eléctrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9#
Température de mesure du pH	20.3	°C	Eléctrochimie	NF EN ISO 10523		#
Turbidité	<0.2	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027-1		2#
Formes de l'azote						
Ammonium	< 0.03	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	NF ISO 15923-1		0.10#

Les critères de spécifications (Limite et référence de qualité) sont définis suivant le jeu de spécification réglementaire.

Eau conforme aux limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.
 Eau conforme aux références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 modifié pour les paramètres analysés.

La conclusion relative à l'échantillon est couverte par l'accréditation COFRAC si tous les essais réalisés sont eux-mêmes couverts par l'accréditation

François GENET
 Responsable Laboratoire

